
Compte Rendu des Délibérations du Conseil Municipal du 5 Février 2021

Le 5 Février 2021, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de MOISSON Albert, Maire.

Etaient présents : Marie-Pierre LEYMARIE, Eliane LAFFAIRE, Mélanie MAISONNEUVE, Julien LASCOUT, Franck CARLOTTI, Catherine SIGURA, Christopher BRAUGE, Daniel VIALETTE, et Julien RATOUIT.

Absent :

Absents excusés : Jean-Luc FICHET

Secrétaire : Daniel VIALETTE

N° délibération : 2021/Février/01**Portant sur la demande de subvention DETR pour le projet d'Installation de Jeux « Enfants » dans le Parc de la Mairie**

Monsieur le Maire indique qu'un nombre important de familles visitent le bourg de notre village pour fréquenter les chemins de randonnées aux alentours ou bien se rendre au sentier d'interprétation « la sente du cochon » qui fait écho au projet d'installer des jeux « enfants » dans le Parc de la Mairie.

ADEQUAT L'Achat Public nous a établi un devis d'un montant de 2 118.55 € HT.

Nous pouvons prétendre à une subvention de l'État : la DETR (Dotation des équipements des territoires ruraux) à hauteur de 35 % du montant brut de l'investissement (équipements sportifs) et du Département à hauteur de 25 %.

Le reste sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire du montage du dossier auprès des services de la Préfecture de la Corrèze et du Conseil Départemental et accepte comme suit le futur programme d'installation de jeux enfants :

- Jeux enfants :	2 118.55 € HT
- DETR 35 % :	741.49 € HT
- Conseil Départemental 25 % :	529.63 € HT
- Fonds propres :	847.43 € HT

N° délibération : 2021/Février/02**Portant sur la demande de subvention DETR pour l'Installation du Logiciel ACTES – Echanges Sécurisés avec la Préfecture + DSN**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la mise en place des échanges sécurisés pour l'envoi des délibérations ou actes en Préfecture. Les temps changent et il faut s'adapter à la dématérialisation des documents. De plus, pour répondre à une échéance réglementaire : le passage à la DSN (déclaration sociale nominative) il convient aussi de souscrire un contrat avec notre prestataire comptable comme pour les échanges sécurisés : Berger-Levrault.

Berger-Levrault nous a établi une proposition commerciale d'un montant de 950.00 € HT pour le BLES et 552.50 € HT pour la mise ne place de la DSN.

Nous pouvons prétendre à une subvention de l'État : la DETR (Dotation des équipements des territoires ruraux) à hauteur de 40 % du montant brut de l'investissement.

Le reste sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire du montage du dossier auprès des services de la Préfecture de la Corrèze et accepte comme suit le futur programme de dématérialisation des documents avec la Préfecture :

- BLES – Contrôle de Légalité- Actes + DSN : 1 502.50 € HT
- DETR 40 % : 601.00 €
- Fonds propres : 901.50 € HT

N° délibération : 2021/Février/03

Portant sur la Création de l'Assiette d'un Chemin à Brezou – Sectionnaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi du 27 mai 2013 régissant les biens de sections, toute vente d'actif doit être précédée d'une consultation des électeurs, ayants droit de la section.

Ainsi une consultation électorale devra être engagée dans les 6 mois à compter de cette délibération dans le cadre de transfert des parcelles :

La parcelle B n°65 Section de Brezou qui part de la division parcellaire établie par Roger MAZE géomètre, pour créer l'assiette du chemin devient : B n°786 – B n°787 – B n°788 :

- B n° 786 : vente à la section.
- B n° 787 : à la Commune.
- B n°788 : vente à Madame Laffaire Eliane.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Atteste que les électeurs seront destinataires du matériel électoral nécessaire pour une consultation par correspondance dans les 6 prochains mois.
- Atteste que la date limite de vote sera fixée au 31 août 2021.
- Décide de procéder aux opérations de dépouillement, le lundi 6 septembre 2021.

N° délibération : 2021/Février/04

Portant sur la Contrat d'Entretien de l'Eclairage Public 2021

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer un acte d'engagement et le cahier des clauses particulières avec la Société SDEL Limousin/CITEOS Brive domiciliée Malemort-sur-Corrèze représentée par Monsieur Eric COLAS pour effectuer les travaux de dépannage des installations d'Eclairage Public de la Commune.

Sont compris dans les interventions :

- Les foyers lumineux, les lignes spéciales et les supports d'éclairage indépendants du réseau de distribution publique, l'ensemble des appareils de commande des éclairages publics, horloges, relais de commande etc...
- Ces opérations seront effectuées dans le cadre d'une visite mensuelle.
- Le présent contrat est signé pour l'année 2021.

Les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au Contrat d'entretien de l'Eclairage Public pour 2021 avec la société SDEL Limousin/CITEOS Brive.

**Portant sur la demande de subvention DETR pour le programme Voirie 2021
VC n°5 La Valette – Le Bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux travaux de voirie – Programme 2021 de la voie communale n°5 La Valette – Le Bourg.

Le technicien de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne nous a fait parvenir un estimatif des travaux pour solliciter auprès des services concernés les aides de l'État, la date limite de dépôt étant fixé au 26 février 2021 pour les dossiers de : DETR.

Après étude de l'estimatif des travaux pour un montant de 16 900.00 € HT

Le financement prévisionnel serait le suivant :

-	Subvention 45 % HT ETAT :	7 605.00 € HT
-	Fonds libres Commune :	9 295.00 € HT
-	TOTAL HT :	16 900.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager et de réaliser les travaux relatifs à cette opération de travaux de voirie si les aides sollicitées sont accordées,
- Donne son accord sur le plan de financement,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération.

Questions diverses

1. Démarrage sous peu des travaux de la salle polyvalente : Madame Marie-Pierre Leymarie est en charge du dossier : de la maçonnerie au niveau des fenêtres : remplacement de pierres dégradées et le suivi des gouttières avec un couvreur : rebouchage trous, captage des eaux de pluies pour éviter que par capillarité elles soient reprises par les maçonneries d'où l'érosion constatée.
2. Madame Marie-Pierre Leymarie annonce la création du site internet de notre Commune : connectez-vous à cette adresse : www.neuville19.fr